

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260217-lmc149485-AR-1-1
Date de télétransmission :	17 février 2026
Date de réception :	17 février 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	17 février 2026



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DE/2026/0079

Portant nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code d'action sociale et des familles, plus particulièrement ses articles L-225-2 à L-225-8, R-224-3 et R-225-9 à R-225-11 ;

Vu l'arrêté n°2023/0782 du 09 août 2023 portant nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption pour une durée de 6 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-1149 fixant la composition du Conseil de famille des pupilles de l'État du département des Alpes-Maritimes en date du 31 juillet 2025 ;

Vu la nécessité de remplacer Madame PEYRE Elisa, Présidente de la Commission d'agrément ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

La commission d'agrément prévue à l'article R-225-9 du Code de l'action sociale et des familles est composée comme suit jusqu'au 14 février 2032.

1 – Trois personnes titulaires appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants respectifs :

Qualité des membres	Institution	Nom Prénom Titulaire	Fonction	Nom Prénom suppléant	Fonction
Représentants du Conseil Départemental – Mission de protection de l'enfance	Conseil départemental des Alpes-Maritimes	Madame TONNA Jessica	Chef du service du Placement familial et de l'adoption -Présidente de la Commission	Madame GUELAUD Florence	Adjointe au chef de service du placement familial et de l'adoption Vice -Présidente
		Monsieur BACHELET Nicolas	Responsable territorial de la protection de l'enfance	Monsieur MOLINARIO Marc	Responsable de Maison des solidarités départementales
		Madame BORRELLY Christine	Éducatrice spécialisée	Madame CLOT Elodie	Adjointe au Responsable territorial de la protection de l'enfance

2 – Deux membres titulaires du Conseil de famille des pupilles de l'État du département : l'un nommé sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.) parmi les membres nommés au titre de l'article R. 224-3 § 2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autre assurant la représentation de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Alpes-Maritimes (A.D.E.P.A.P.E. 06) et son suppléant :

Qualité des Membres	Associations	Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom suppléant
Membres du Conseil de famille	L'union départementale des associations familiales	Madame MARTINEZ Geneviève	Madame VERGEAU Colombe
	L'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Alpes-Maritimes	Madame Stéphanie FINESTRE	Madame LAJILI Estelle

3 – Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance et son suppléant :

Qualité des membres	Institution	Nom Prénom Titulaire	Fonction	Nom Prénom suppléant	Fonction
Représentants du Conseil départemental	Conseil départemental des Alpes-Maritimes	Madame CHAUVET Aurélie	Puéricultrice Référente technique section accueil jeune enfant et parentalité - Protection maternelle et infantile	Madame DESSAUVAGES Hélène	Puéricultrice Coordinatrice de la Maison des mille premiers jours de Grasse - Protection maternelle et infantile

ARTICLE 2 :

L'arrêté DE 2023/0782 du 09 août 2023 est abrogé.

ARTICLE 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur général adjoint en charge du développement des solidarités humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et rentrera en vigueur à sa date de signature.

Nice, le 17 février 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'enfance

Annie SEKSIK